

Le Très-Honorable Sir *John A. MacDonald* propose, secondé par l'Honorable M. *Tilley*, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Mercier* propose comme amendement, secondé par M. *Delorme*, que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général, afin de l'amender en pourvoyant à ce que toutes les pétitions d'élection, dans la Province de *Québec*, soient présentées à un Juge, ou, en l'absence du Juge, au protonotaire de la Cour Supérieure, en session ou en Chambre, dans le district judiciaire où se trouve situé le district électoral, en tout ou en partie, et à ce que toutes les procédures relatives aux dites pétitions aient lieu dans ledit district."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et la question est résolue négativement,

Et la question étant de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Fournier* propose comme amendement, secondé par M. *Mercier*, que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants "renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender, de manière que la décision définitive, quant au mérite de la pétition, puisse être portée en appel, dans la Province de *Québec*, devant trois Juges de la Cour Supérieure siégeant comme Cour de révision,"

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et la question est résolue négativement,

Et la question étant de nouveau proposée, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

M. *Mackenzie* propose comme amendement, secondé par l'Honorable M. *Dorion* (*Napierville*), que tous les mots après "maintenant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction de l'amender, de manière à décréter que toutes les causes d'élection seront portées devant des Juges seulement, et de retrancher les parties du bill qui pourvoient à la nomination d'avocats devant agir comme Juges dans les affaires d'élection, et aussi tous renvois à une Cour d'appel projetée."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :
Messieurs

<i>Anglin,</i>	<i>Findlay,</i>	<i>McDonald (Glengarry)</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Fiset,</i>	<i>Mackenzie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bain,</i>	<i>Fleming,</i>	<i>Mercier,</i>	<i>Smith, (Peel)</i>
<i>Béchar,</i>	<i>Fournier,</i>	<i>Metcalf,</i>	<i>Snider,</i>
<i>Casey,</i>	<i>Galbraith,</i>	<i>Oliver,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Casgrain,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Paterson,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cauldon,</i>	<i>Gibson,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Thompson (Haldim' d)</i>
<i>Cockburn (Muskoka)</i>	<i>Gillies,</i>	<i>Pickard,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Costigan,</i>	<i>Higinbotham,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Trow,</i>
<i>Delorme,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Prévost,</i>	<i>White, (Halton),</i>
<i>De St. George,</i>	<i>Horton,</i>	<i>Ross (Durham),</i>	<i>Wilkes,</i>
<i>Dorion (Drum' det Art.)</i>	<i>Jetté,</i>	<i>Ross (Middlesex),</i>	<i>Wood</i>
<i>Dorion (Napierville)</i>	<i>Laflamme,</i>	<i>Ross (Wellington),</i>	<i>Young (Waterloo)---54</i>
<i>Edgar,</i>	<i>Landerkin,</i>		

CONTRE :
Messieurs

<i>Baby,</i>	<i>Bellrose,</i>	<i>Bowell,</i>	<i>Curling,</i>
<i>Baker,</i>	<i>Benoit,</i>	<i>Burpee (Sunbury).</i>	<i>Caron.</i>